



MAROGEST, société de gestion des OPCVM

Siège social : Immeuble Zénith Lotissement Tawfiq, Sidi Maârouf, Casablanca

La société de gestion des OPCVM MAROGEST porte à la connaissance du public que la note d'information et la fiche signalétique du FCP CAM TRESO PLUS ont été mises à jour comme suit :

Dispositions	Ancienne disposition	Nouvelle disposition
Stratégie d'investissement	<p>Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances, tout en respectant la réglementation en vigueur. Le FCP ne peut détenir ni actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de parts d'OPCVM « actions », ni de parts d'OPCVM « diversifiés », ni de parts d'OPCVM « contractuels ». Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites,</p>	<p>Le FCP est en permanence investi à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Obligations Court Terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'Etat ou émis par les banques marocaines.</p> <p>Le FCP ne peut détenir ni d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de parts d'OPCVM « Actions », ni de parts d'OPCVM « Diversifiés », ni de parts d'OPCVM « Contractuels ».</p> <p>Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger</p>

	<p>règles et conditions de la réglementation en vigueur. Ainsi, l'univers d'investissement du fonds contiendra les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Obligations ; - Titres de créances négociables ; - Titres de créances émis ou garantis par l'état ; - Titres d'O.P.C.V.M monétaires et obligataires ; - Titres de créances émis par les FPCT ; - Dépôts à terme ; - Autres valeurs selon les règles, limites et conditions fixées par la réglementation en vigueur. <p>Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.</p>	<p>dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.</p> <p>L'univers d'investissement du FCP sera composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Titres émis ou garantis par l'Etat ; - Titres de créances négociables ; - Obligations privées ; - Obligations subordonnées ; - Obligations subordonnées perpétuelles ; - Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ; - Dépôt à terme ; - Titres d'OPCVM « Monétaires » et « Obligataires » dans la limite de 20% de l'actif net ; - Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) ; - Placements en devises à l'étranger. <p>Aussi, le FCP pourra réaliser des opérations prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.</p>
Commissaire aux comptes	BDO SARL représenté par M. Zakaria FAHIM.	A. SAAIDI & ASSOCIES représenté par Mme. Bahaa SAAIDI.

Ce changement a reçu le Visa de l'AMMC en date du **27/11/2025** sous la référence **VP25182**.

Le règlement de gestion, la note d'information et la fiche signalétique du FCP susmentionnés sont mis à disposition, pour consultation, auprès de : MAROGEST, sise à : Immeuble Zénith Lotissement Tawfiq, Sidi Maârouf, Casablanca - Tél. : 0522.97.49.61 – Mail : contact@marogest.ma

Conformément à l'article II.2.22 et l'annexe II.2.I de la circulaire de l'AMMC, les souscripteurs du FCP CAM TRESO PLUS ont la possibilité de sortie sans frais pendant une période de trois mois à compter de la date de publication de ce communiqué.